

LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

STATISTIQUES
2019



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT DE
la région Centre-Val de Loire

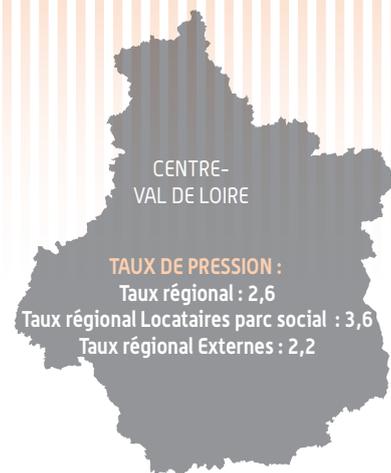


Cette édition des chiffres clés sur la demande de logement social en région Centre-Val de Loire a été élaborée à partir des informations du serveur national. Les données de l'Indre-et-Loire sont extraites du fichier partagé qui se substitue au serveur national pour la gestion de la demande dans ce département. Rappel : il s'agit des informations renseignées par les demandeurs lors du dépôt de la demande. Les données sur la demande sont gérées au niveau régional et analysées par l'AFIDEM Centre-Val de Loire (Association de gestion des Fichiers de la DEMande en région Centre-Val de Loire).

La source des données sur le parc social est l'enquête RPLS (Répertoire du Parc Locatif Social) 2019.



ETAT DE LA DEMANDE



CARTE DES TAUX DE PRESSION PAR DÉPARTEMENT

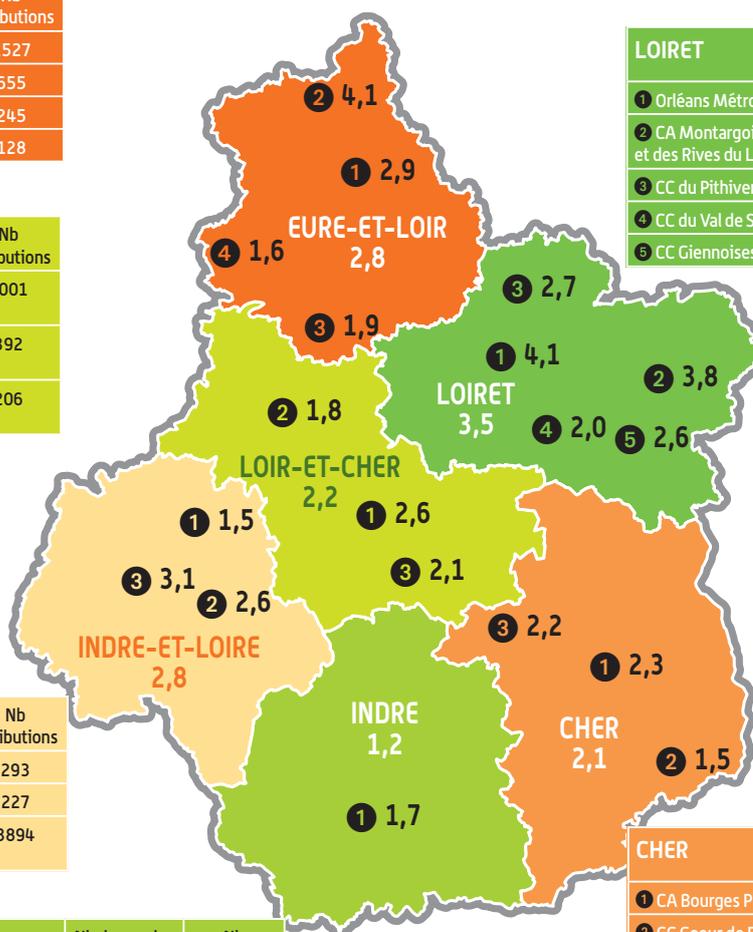
EURE-ET-LOIR	Nb demandes en stock	Nb attributions
1 CA Chartres Métropole	4431	1527
2 CA du pays de Dreux	2706	655
3 CC Grand Châteaudun	459	245
4 CC Perche	200	128

LOIR-ET-CHER	Nb demandes en stock	Nb attributions
1 CA de Blois "Agglopolys"	2648	1001
2 CA Territoires Vendômois	718	392
3 CC du Romorantinais et du Monestois	439	206

INDRE-ET-LOIRE	Nb demandes en stock	Nb attributions
1 CC Val d'Amboise	450	293
2 CC Touraine-Est Vallées	580	227
3 Tours Métropole Val de Loire	12166	3894

INDRE	Nb demandes en stock	Nb attributions
1 CA Châteauroux Métropole	2023	1219

LOIRET	Nb demandes en stock	Nb attributions
1 Orléans Métropole	11765	2844
2 CA Montargoise et des Rives du Loing	2380	626
3 CC du Pithiverais	535	201
4 CC du Val de Sully	240	122
5 CC Giennoises	446	174



CHER	Nb demandes en stock	Nb attributions
1 CA Bourges Plus	2866	1231
2 CC Coeur de France	322	220
3 CC Vierzon-Sologne-Berry	656	293

→ UN TAUX DE PRESSION RÉGIONAL EN LÉGÈRE HAUSSE DEPUIS 2 ANS

Le volume de la demande en région Centre-Val de Loire augmente de 2,1% par rapport à 2018 et approche le seuil de 55 500 demandes (55 445 demandes en stock). Cette variation est comparable à celle rencontrée au niveau national (+2,4%). 21 144 attributions de logement ont

été effectuées en 2019 au niveau régional, soit une diminution de 6,3% par rapport à 2018. Cette variation est supérieure à celle constatée au niveau national (-3%).

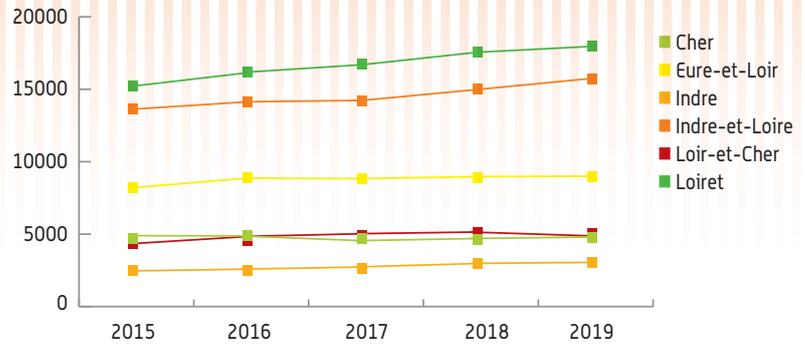
En moyenne, le territoire régional compte un peu plus de 2,5 demandes pour une attribution. La pression de la demande reste donc faible en région Centre-Val de Loire : 2,6 contre 4,8 au niveau national, avec des territoires où la pression est très faible (1,2 dans l'Indre) et d'autres où elle dépasse la

moyenne régionale (2,8 dans l'Indre-et-Loire, 2,8 en Eure-et-Loir, dont 4,1 sur l'agglomération de Dreux, et 3,5 dans le Loiret, dont 4,1 sur la métropole d'Orléans). Au niveau départemental, les taux de pression ont augmenté par rapport à 2018, à l'exception de l'Eure-et-Loir, stable, et du Loir-et-Cher, en très légère diminution. Cette augmentation est un peu plus marquée sur les agglomérations (+0,3 sur Bourges Plus et Orléans Métropole).

* Taux de pression : nombre de demandes en cours/nombre d'attributions

→ UNE AUGMENTATION CONTINUE DE LA DEMANDE

Depuis 2015, la demande régionale a augmenté de 13,7%. Cette augmentation est plus marquée dans 2 départements : Loiret (+18%) et Indre (+23,8%). A noter que depuis 4 ans, l'évolution régionale est cyclique tous les 2 ans, entre augmentation plus marquée (+5,5% entre 2015 et 2016 et 4,3% entre 2017 et 2018), et augmentation plus modérée (+1,2% entre 2016 et 2017 et 2,1% entre 2018 et 2019).

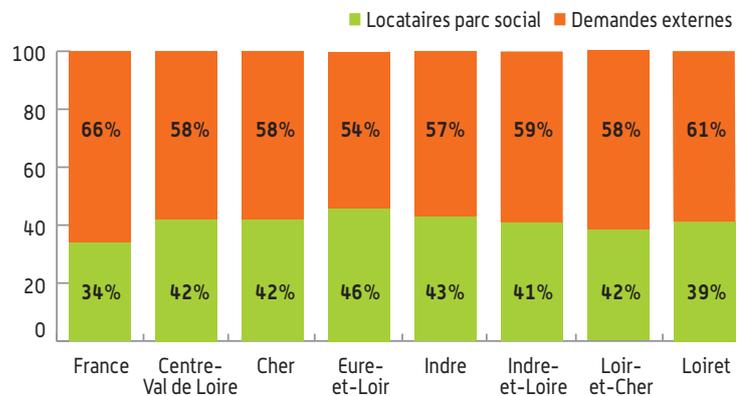


Depuis avril 2015, tous les départements disposent d'un portail internet permettant l'enregistrement de la demande. En moyenne 22 % de

la demande régionale y est déposée, sachant que 41% de la demande sur l'Indre-et-Loire passe par ce canal (site disponible depuis 2012).

→ LES LOCATAIRES DU PARC SOCIAL : UNE PART IMPORTANTE DE LA DEMANDE

Au niveau régional, un peu plus de 4 ménages sur 10 sont déjà locataires du parc social, une proportion nettement supérieure au niveau national (+8 points). Cette part oscille entre 39% dans le Loiret et 46% en Eure-et-Loir. A l'opposé, près de 6 ménages sur 10 souhaitent accéder au parc social dans



la région, avec une part un peu plus importante dans le Loiret.

→ UNE DEMANDE RÉCENTE

L'ancienneté moyenne de la demande régionale reste stable par rapport à 2018 et peu élevée (12 mois), contrairement à la moyenne nationale (22 mois). Elle est un peu plus élevée en Eure-et-Loir (13 mois) et dans l'Indre-et-Loire (14 mois). Le délai moyen d'attente est plus élevé chez les ménages déjà locataires du parc social (15 mois, 18 mois dans l'Indre-et-Loire), mais plus faible qu'au niveau national (25 mois). A contrario, le délai moyen d'attente est moins élevé chez les demandes externes (10 mois) et beaucoup plus faible qu'au niveau national (21 mois).

Au niveau régional, les demandes récentes (moins d'un an) représentent 7 demandes en cours sur 10 (et même jusqu'à 84% dans l'Indre). Elles sont plus marquées chez les ménages externes (76%). Pour les locataires du parc social, la part des demandes de plus d'un an est plus importante (38%). Globalement, plus la tension de la demande est faible sur un département et plus la part représentative des demandes récentes est élevée.



CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS

→ UNE MAJORITÉ DE PERSONNES SEULES

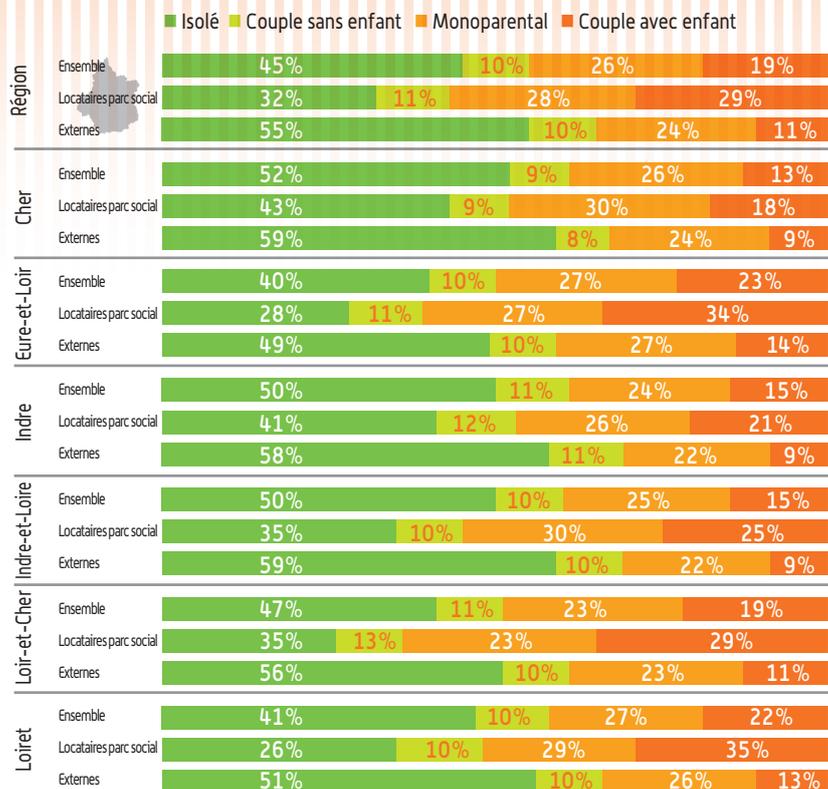
Près d'une demande régionale sur 2 a été déposée par une personne «isolée» [45%, déclaré comme vivant seul], +1% par rapport à 2018. Cette part atteint 50% dans l'Indre et l'Indre-et-Loire et 52% dans le Cher. La part des isolés est sur-représentée chez les ménages externes [55%, et même jusqu'à 59% dans le Cher et l'Indre-et-Loire].

Un peu plus d'un quart des demandes concernent des familles monoparentales [26%], part stable par rapport à 2018. La part des monoparentaux est un peu plus représentée chez les locataires du parc social [jusqu'à 30% dans le

Cher et l'Indre-et-Loire]. Au niveau régional, les couples avec enfants représentent 19% des demandeurs, pourcentage restant stable par rapport à 2018. Ils sont plus nombreux dans le Loiret [22%] et en Eure-et-Loir [23%]. Leur part est élevée chez les locataires du parc

social [29%, 34% en Eure-et-Loir et 35% dans le Loiret].

Enfin, les couples sans enfant représentent 10% de la demande régionale (idem l'année dernière). Leur poids est identique chez les ménages externes et les locataires du parc social.



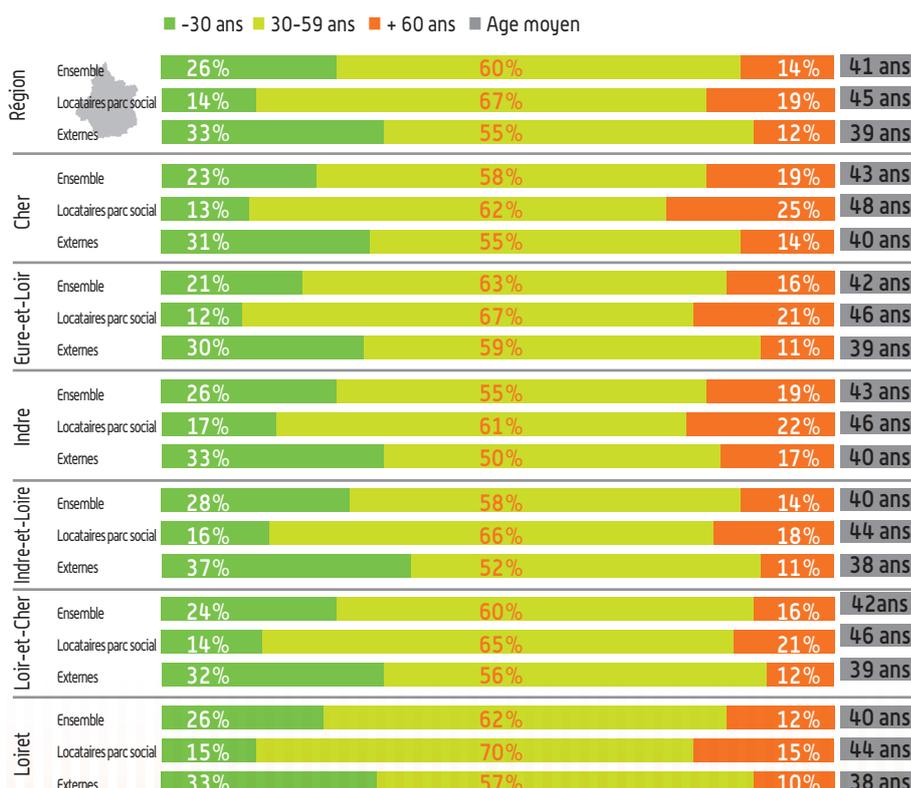
→ UN DEMANDEUR D'ÂGE MOYEN (41 ANS)

L'âge moyen des demandeurs au niveau régional est de 41 ans (idem 2018). Il est un peu plus élevé pour les départements du Cher et de l'Indre [43 ans].

Les ménages locataires du parc social sont plus âgés que les ménages externes [45 ans contre 39 ans].

Les demandeurs âgés de moins de 30 ans représentent un peu plus du quart des demandeurs [26%]. Ils sont plus représentés chez les ménages externes [37% en Indre-et-Loire].

La part régionale des demandeurs de plus de 60 ans est de 14% avec des écarts significatifs entre les territoires [jusqu'à 19% dans le Cher et l'Indre contre 12% dans le Loiret]. Ils sont plus représentés chez les locataires du parc social [19% au total, 25% dans le Cher].



→ UNE FAIBLE PART DE DEMANDEURS EN EMPLOI STABLE

3 ménages sur 10 sont en emploi stable au niveau régional. Dans les territoires où la pression de la demande est faible, la part de ces demandeurs est moins importante.



C'est le cas dans les départements du Cher et de l'Indre avec une part des demandeurs disposant d'un CDI respectivement à 23% et 24%. Ils représentent une part plus importante en Eure-et-Loir (36%).

La catégorie «Autre» regroupe les ménages percevant uniquement des allocations, mais également les demandeurs qui ne sont pas à la

recherche d'un emploi. Cette catégorie représente une part de 26% au niveau régional. Plus le territoire est détendu, à l'exception du Loiret, plus cette catégorie est représentée (44% dans le Loir-et-Cher et l'Indre). Ils sont un peu plus représentés chez les ménages locataires du parc social (46% dans le Cher et 47% dans l'Indre).

Statut Professionnel	Centre-Val de Loire		
	Ensemble	Locataires parc social	Externes
CDI (ou fonctionnaire)	31%	32%	29%
CDD, stage, intérim	15%	14%	16%
Artisan, profession libérale	1%	1%	1%
Chômage	14%	13%	15%
Apprenti	1%	0%	2%
Étudiant	2%	1%	3%
Retraité	10%	12%	8%
Autre	26%	27%	26%

Statut Professionnel	Cher		
	Ensemble	Locataires parc social	Externes
CDI (ou fonctionnaire)	23%	22%	24%
CDD, stage, intérim	10%	9%	11%
Artisan, profession libérale	1%	1%	2%
Chômage	17%	16%	18%
Apprenti	1%	0%	1%
Étudiant	1%	0%	1%
Retraité	14%	18%	11%
Autre	33%	34%	32%

Statut Professionnel	Eure-et-Loir		
	Ensemble	Locataires parc social	Externes
CDI (ou fonctionnaire)	36%	37%	35%
CDD, stage, intérim	13%	11%	15%
Artisan, profession libérale	1%	1%	2%
Chômage	14%	12%	16%
Apprenti	1%	0%	1%
Étudiant	1%	0%	1%
Retraité	11%	16%	8%
Autre	23%	23%	22%

Statut Professionnel	Indre		
	Ensemble	Locataires parc social	Externes
CDI (ou fonctionnaire)	24%	24%	24%
CDD, stage, intérim	13%	11%	15%
Artisan, profession libérale	1%	0%	0%
Chômage	10%	11%	10%
Apprenti	1%	0%	2%
Étudiant	0%	0%	1%
Retraité	7%	7%	7%
Autre	44%	47%	41%

Statut Professionnel	Indre-et-Loire		
	Ensemble	Locataires parc social	Externes
CDI (ou fonctionnaire)	31%	31%	30%
CDD, stage, intérim	15%	15%	15%
Artisan, profession libérale	2%	2%	2%
Chômage	17%	16%	18%
Apprenti	2%	0%	2%
Étudiant	3%	1%	5%
Retraité	10%	13%	9%
Autre	20%	22%	19%

Statut Professionnel	Loir-et-Cher		
	Ensemble	Locataires parc social	Externes
CDI (ou fonctionnaire)	27%	26%	28%
CDD, stage, intérim	16%	15%	17%
Artisan, profession libérale	1%	1%	1%
Chômage	6%	6%	6%
Apprenti	1%	0%	2%
Étudiant	1%	0%	0%
Retraité	4%	6%	3%
Autre	44%	46%	43%

Statut Professionnel	Loiret		
	Ensemble	Locataires parc social	Externes
CDI (ou fonctionnaire)	32%	35%	29%
CDD, stage, intérim	17%	16%	18%
Artisan, profession libérale	1%	2%	1%
Chômage	14%	13%	15%
Apprenti	1%	0%	2%
Étudiant	2%	1%	3%
Retraité	9%	11%	7%
Autre	24%	22%	25%

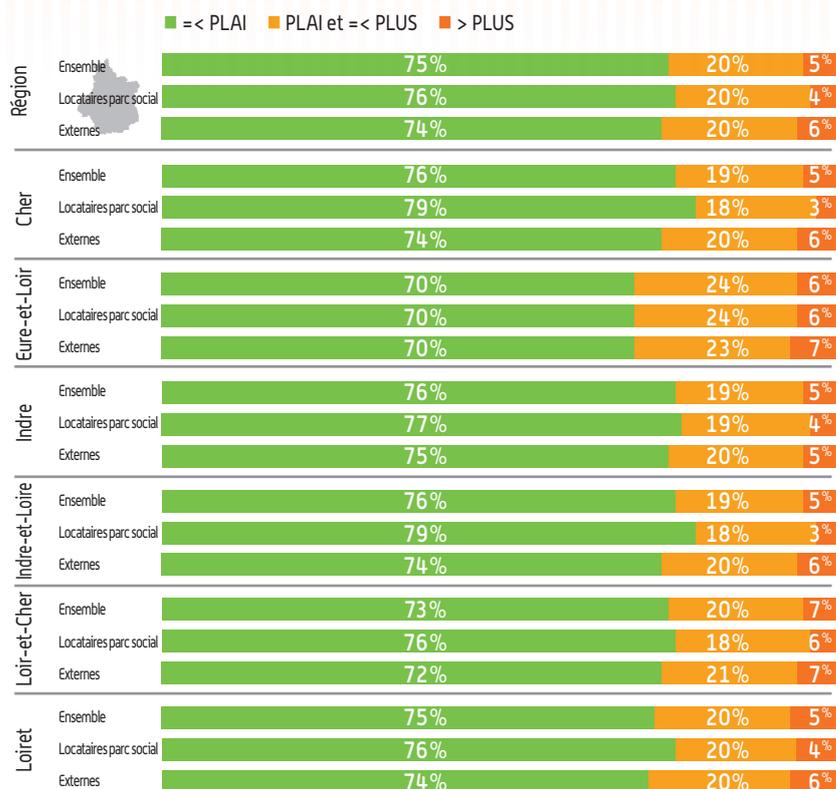
→ DES DEMANDEURS PRÉCAIRES FINANCIÈREMENT

Plafond PLUS : C'est le montant des ressources à prendre en considération pour accéder à un logement locatif social qui est égal à la somme des revenus fiscaux de référence du ménage. En 2019, pour une personne seule effectuant une demande en région Centre-Val de Loire, ce montant est de 20 870 euros.

Le plafond de ressources PLAI correspond à 60% du plafond PLUS.

En région Centre-Val de Loire, 3 demandeurs sur 4 ont des revenus inférieurs à 60% du plafond de ressources PLUS (même ratio pour les locataires du parc social et les ménages externes). Cette part est plus faible de 5 points en Eure-et-Loir. Dans ce département, la part représentative des ménages possédant des revenus supérieurs au plafond PLUS est supérieure d'1 point par rapport à la part régionale.

Sur les trois dernières années, nous constatons une stabilisation de la part des demandeurs ayant des revenus inférieurs au plafond PLAI.



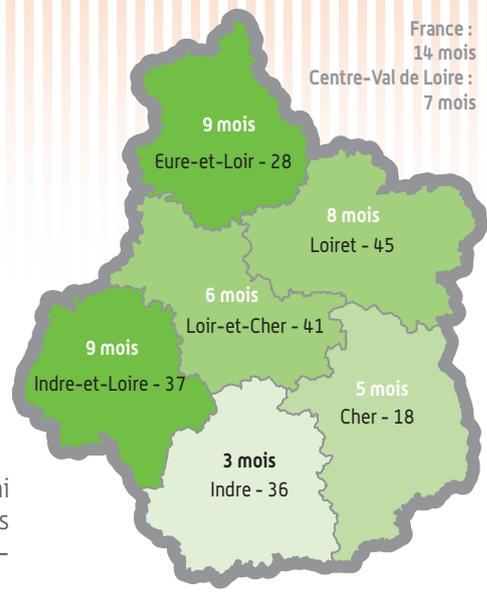
ATTRIBUTIONS

France :
14 mois
Centre-Val de Loire :
7 mois

→ DES DÉLAIS D'ATTRIBUTION RAPIDES

Plus la pression de la demande est faible, plus le délai moyen pour l'obtention d'un logement se trouve raccourci. Au niveau régional, le délai de satisfaction est de 7 mois (idem en 2018), la moitié du délai national (14 mois). Ce délai est plus élevé chez les ménages déjà locataires du parc social (10 mois contre 6 mois

pour les ménages externes]. Le délai d'attribution est réduit à 3 mois dans l'Indre et atteint 9 mois dans l'Eure-et-Loir et dans l'Indre-et-Loire.

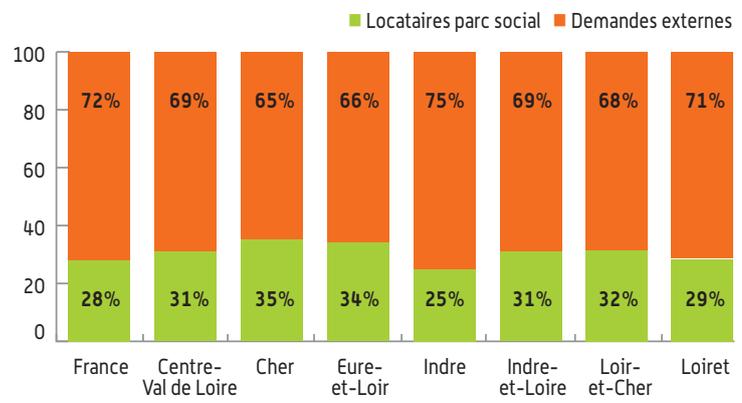


→ 3 DEMANDEURS SATISFAITS SUR 10 ÉTAIENT DÉJÀ LOCATAIRES DANS LE PARC SOCIAL

Au niveau régional, 3 ménages sur 10 attributaires d'un logement locatif social en 2019 étaient déjà locataires du parc social, une proportion supérieure au niveau national (+3 points). Cette part oscille entre 25% dans l'Indre et 35% dans le Cher. A l'opposé, 7 ménages sur 10 ayant

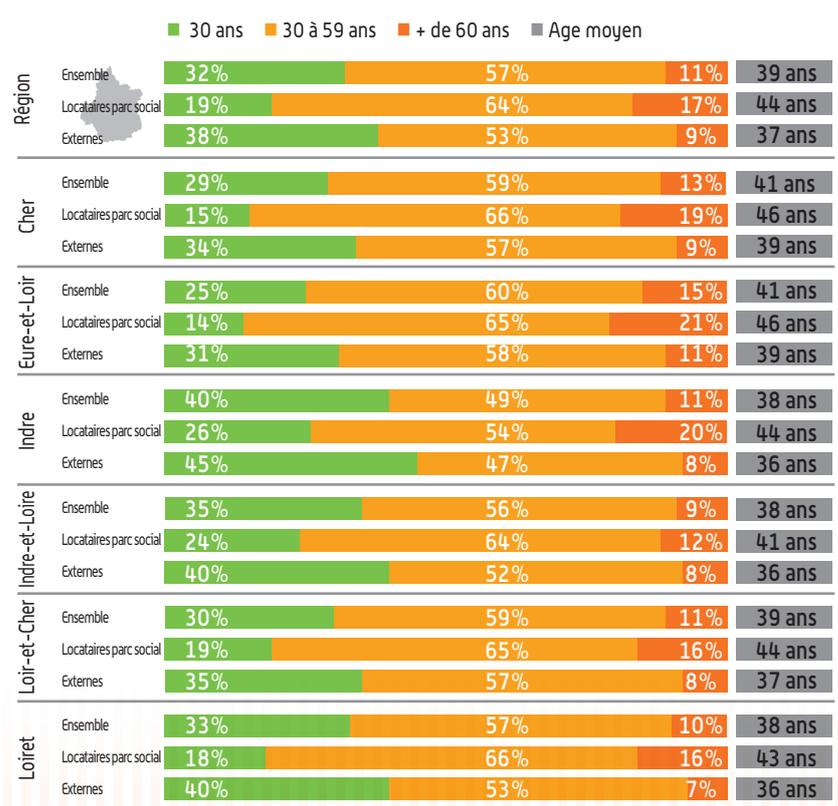
obtenu en 2019 un logement locatif social dans la région étaient des

demandeurs externes, avec une part un peu plus importante dans l'Indre.



→ DES ENTRANTS DE PLUS EN PLUS JEUNES

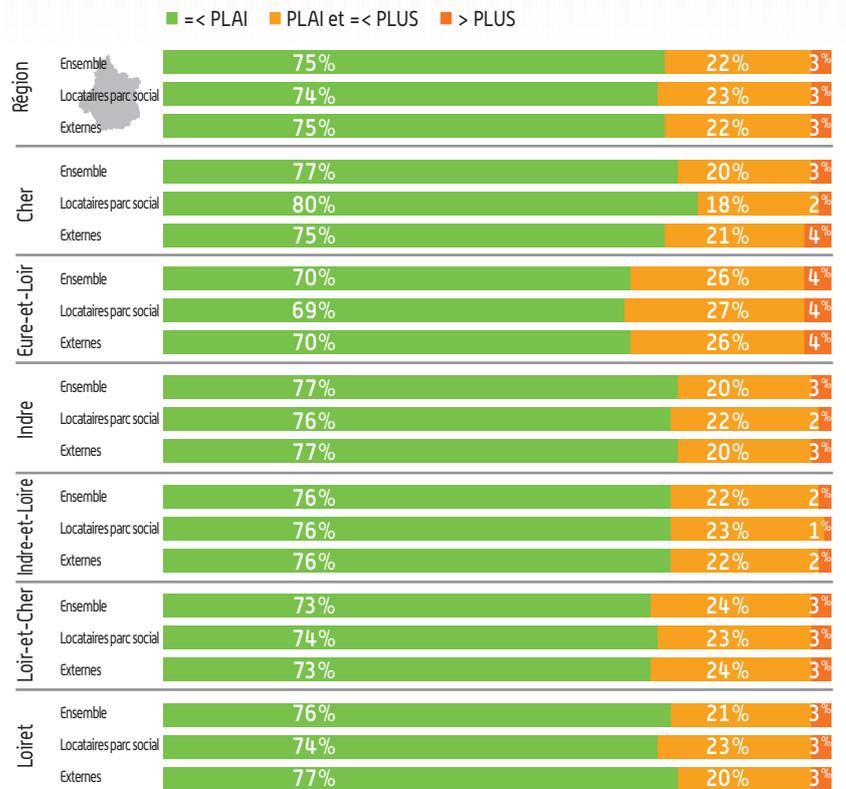
1 ménage sur 3 entrant dans un logement locatif social en 2019 dans la région est âgé de moins de 30 ans (32%, soit 6 points de plus que la part des jeunes au niveau de la demande), avec une disparité importante entre ménages externes et locataires du parc social : 38% contre 19%. Cette proportion oscille entre 25% dans l'Eure-et-Loir et 40% dans l'Indre. 1 ménage sur 10 est âgé de 60 ans et +, une part inférieure à celle de la demande (-3%). Les 60 ans et + représentent 17% chez les ménages locataires du parc social contre 9% chez les ménages externes. Cela traduit l'engagement des organismes dans l'accompagnement du vieillissement de leurs locataires.



ATTRIBUTIONS

→ UNE MAJORITÉ D'ENTRANTS SOUS LES PLAFONDS PLAI

3 ménages sur 4 (même part chez les ménages externes et les locataires du parc social) attributaires en 2019 d'un logement dans la région disposaient de revenus inférieurs à 60% du plafond PLUS, part comparable à celle de la demande en stock. Cette tendance reste stable dans la plupart des départements. A noter une baisse dans le Loir-et-Cher par rapport à 2018 [-4 points]. Cette part tombe à 70% en Eure-et-Loir (même part dans la demande) et représente jusqu'à 77% dans les départements du Cher et de l'Indre.

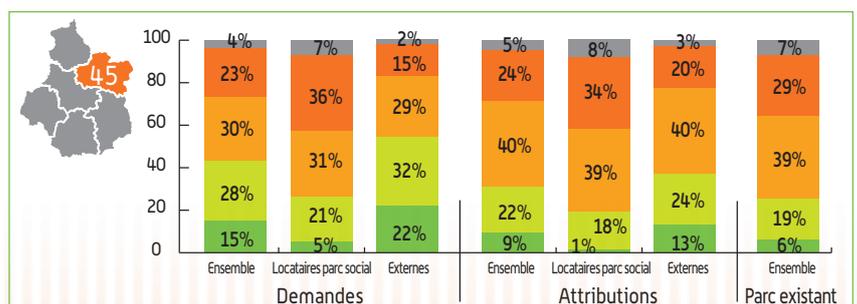
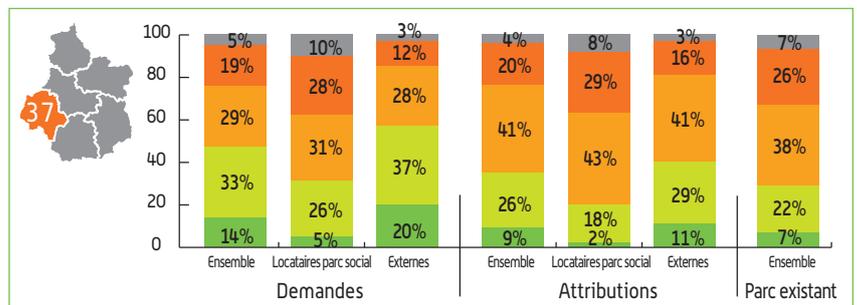
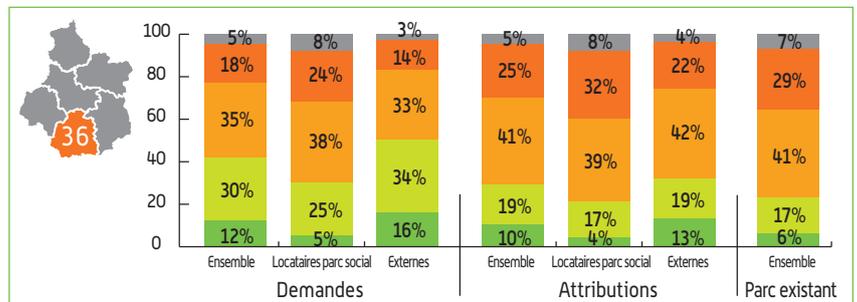
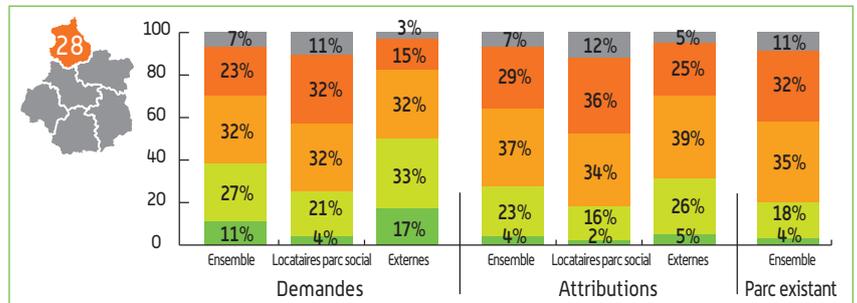
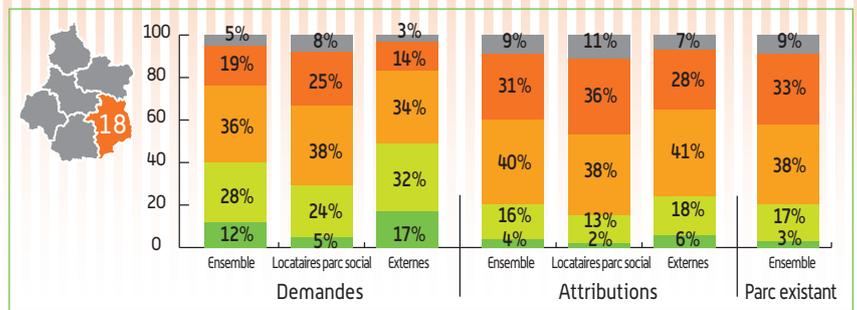


ATTRIBUTIONS

→ UNE FORTE PRESSION SUR LES PETITS LOGEMENTS

La pression de la demande est toujours plus forte sur les petits logements (T1 et surtout T2), l'offre étant insuffisante face à la part importante de petits ménages dans la demande. Elle est plus marquée chez les ménages externes, qui expriment une forte demande en petite surface. 40% des logements attribués en 2019 dans la région sont des types 3, même pourcentage chez les ménages externes et les ménages locataires du parc social.

La structuration du parc existant permet de répondre à la demande en grands logements (T5 et +).



- T1
- T2
- T3
- T4
- T5 et plus

ATTRIBUTIONS

→ SUIVI DES INDICATEURS DE MIXITÉ INSTITUÉS PAR LA LOI EGALITÉ CITOYENNETÉ

La loi Egalité Citoyenneté définit un seuil de premier quartile de ressources des demandeurs à partir des données déclaratives du SNE et impose aux organismes de réserver 25% de leurs attributions en dehors des QPV aux demandeurs sous le premier quartile,

et au moins 50% de leurs attributions dans les QPV aux 3 autres quartiles plus élevés. Si ce dernier indicateur ne pose pas de difficultés particulières, les objectifs d'attributions en dehors des QPV pour les demandeurs du premier quartile restent difficiles à atteindre au regard de seuils de premier quartile très bas et parfois en-dessous du montant des minima sociaux. Par ailleurs, la structuration du patrimoine de certains organismes peut représenter une difficulté

supplémentaire, notamment pour des bailleurs ayant plus de la moitié de leur patrimoine dans les QPV. Cet indicateur s'est globalement amélioré entre 2018 et 2019 grâce à une forte mobilisation des organismes. Comme sur les autres territoires du pays, la fiabilisation des données sur la demande de logement, et notamment sur les ressources des demandeurs, reste un enjeu déterminant pour parvenir à remplir cet objectif.

		2018			2019			Evolution 2018/2019		
		Montant 1er quartile	Hors QPV 1er quartile*	En QPV Quartiles 2, 3 et 4	Montant 1er quartile	Hors QPV 1er quartile	En QPV Quartiles 2, 3 et 4	Montant 1er quartile	Hors QPV 1er quartile	En QPV Quartiles 2, 3 et 4
Cher	CA Bourges Plus	6 155	11,0%	80,6%	6 616	16,1%	72,5%	7,5%	5,1%	-8,1%
	CC Cœur de France	6 960	21,6%	68,0%	6 552	20,5%	81,2%	-5,9%	-1,1%	13,2%
	CC Vierzon-Sologne-Berry	5 664	6,0%	89,2%	5 911	22,0%	82,1%	4,4%	16,0%	-7,1%
Eure-et-Loir	CA Agglo. du Pays de Dreux	6 432	8,5%	78,6%	6 954	14,7%	65,8%	8,1%	6,2%	-12,8%
	CA Chartres Métropole	8 256	12,3%	79,7%	8 277	16,9%	79,9%	0,3%	4,6%	0,2%
	CC du Grand Châteaudun	6 493	10,1%	76,2%	6 775	14,0%	66,4%	4,3%	3,9%	-9,8%
	CC du Perche	5 751	13,3%	82,1%	6 690	21,3%	50,0%	16,3%	8,0%	-32,1%
Indre	CA Châteauroux Métropole	6 372	17,7%	65,6%	6 761	16,8%	64,5%	6,1%	-0,9%	-1,1%
Indre-et-Loire	CC du Val d'Amboise	7 915	3,6%	76,1%	8 422	7,2%	77,9%	6,4%	3,6%	1,8%
	CC Touraine-Est Vallées	9 696	19,3%	-	9 720	15,9%	-	0,2%	-3,4%	-
	Tours Métropole Val de Loire	7 176	11,5%	75,2%	7 643	13,8%	76,3%	6,5%	2,3%	1,1%
Loir-et-Cher	CA de Blois "Agglopolys"	6 578	13,7%	77,2%	6 963	9,2%	74,7%	5,9%	-4,5%	-2,5%
	CA Territoires Vendômois	7 260	17,5%	71,7%	7 359	16,3%	69,5%	1,4%	-1,2%	-2,2%
	CC du Romorantinais et du Monestois	7 504	17,9%	57,1%	6 709	13,1%	73,2%	-10,6%	-4,8%	16,1%
Loiret	Orléans Métropole	7 387	11,2%	80,7%	7 981	16,7%	77,1%	8,0%	5,5%	-3,6%
	CA Montargoise et des Rives du Loing	6 420	8,8%	82,8%	6 612	12,7%	82,3%	3,0%	3,9%	-0,5%
	CC du Pithiverais	7 189	15,1%	65,7%	8 005	18,4%	74,2%	11,4%	3,3%	8,5%
	CC du Val de Sully	7 200	16,4%	90,9%	8 424	18,9%	89,1%	17,0%	2,5%	-1,8%
	CC Giennaises	6 900	13,9%	77,1%	7 617	20,0%	77,8%	10,4%	6,1%	0,7%

*données hors relogements ANRU



LES MISSIONS DE L'AFIDEM CENTRE-VAL DE LOIRE

L'Association de gestion des Fichiers de la DEMande en région Centre-Val de Loire est une association loi 1901, créée en décembre 2011 par l'USH Centre-Val de Loire.

Elle assure la gestion des fichiers départementaux de la demande de logement social en région Centre-Val de Loire, sur mandat des services de l'Etat.

Ses principales missions sont :

- L'administration locale du système informatique (paramétrage des habilitations, mise en œuvre et recettage des évolutions techniques et réglementaires des fichiers),
- L'assistance et la formation des utilisateurs
- Le suivi de la qualité des données, des procédures et du respect des chartes de déontologie
- La production de données statistiques sur la demande et les attributions de logement
- Le pilotage et l'animation partenariale (préparation des comités de pilotage...)
- L'animation des Clubs d'utilisateurs

En région Centre-Val de Loire, il existe 6 fichiers départementaux de la demande :

- Le département d'Indre-et-Loire dispose d'un fichier partagé de la demande
- Les 5 autres départements fonctionnent avec le Serveur National d'Enregistrement (SNE)

LISTE DES ADHERENTS

Action Logement Services
Chartres Métropole Habitat
CDC Habitat Grand Ouest
CDC Habitat Social
Eure&Loir Habitat
France Loire
Habitat Drouais
Habitat Eurélien
ICF Habitat
La Roseraie
Les résidences de l'Orléanais
Ligeris
LogemLoiret
Loir&Cher Logement
Nogent Perche Habitat
OPAC 36
OPH Grand Châteaudun Le Logement Dunois
Pierres et Lumières
Scalis
SIAP
Terres de Loire Habitat
Touraine Logement
Tours Habitat
3F Centre-Val de Loire
Val de Berry
Valloire Habitat
Val Touraine Habitat



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT DE
la région Centre-Val de Loire



22, rue du Pot de Fer - 45000 Orléans

Tél : 02 188 45 000

arhlmce@union-habitat.org -  @ush_cvdl

www.ush-centre.org